

SEANCE DU 6 mai 2024

Heure de séance : 20 H 30

Date de convocation : 02/05/2024

Date d'affichage : 02/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BENEVENS Gérard, 1^{er} Adjoint

Présents : ROUBICHON-OURADOU Olivier, BENEVENS Gérard, GARCIA Régine, SAUVAGNAC Anne, GUIRAUD Julian

Absents excusés : Elliott CHARPENTIER

M. GUIRAUD Julian a été élu secrétaire

DELIBERATION 1 : signature commodat avec la société archéologique

Monsieur Gérard BENEVENS, 1^{er} Adjoint, présente rappelle au conseil municipal que la société archéologique utilise les locaux de l'église Saint Grégoire pour leur dépôt archéologique. Afin de régulariser la situation en bonne et due forme, il convient d'établir un contrat de prêt à usage définissant les conditions pour les deux parties. Monsieur BENEVENS donne lecture du commodat.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur BENEVENS, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour signer le présent commodat
- Autorise Monsieur BENEVENS à signer tout document y afférent.

DELIBERATION 2 : Mise hors d'eau de l'église Saint Grégoire

Monsieur Gérard BENEVENS, 1^{er} Adjoint, rappelle au conseil municipal que le montant prévisionnel des travaux concernant la mise hors d'eau de l'église Saint Grégoire qui s'élève à 200 000 € H.T.

- Vu l'autorisation de travaux n° AC 034 335 21 00001, obtenue en juillet 2021
- Vu l'arrêté n° 2021/01/1479 autorisant le déplafonnement des subventions
- Vu l'arrêté de la DRAC n° 21 034 32606, accordant une subvention à 50 %
- Vu l'arrêté de la REGION n° 21 02 85 56 accordant une subvention à 15 %
- Vu l'arrêté du DEPARTEMENT n° 2021 – 10127, accordant une subvention à 15 %
- Vu la promesse de la STE ARCHEOLOGIQUE accordant 40 000 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur BENEVENS, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour lancer les appels d'offre sur ce dossier
- Autorise Monsieur BENEVENS à signer tout document y afférent.

DELIBERATION 3 : - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux de mise en conformité règlementaires des ouvrages eau potable et assainissement de la Bastide/Camp Esprit sur les communes de Bédarieux et Villemagne l'Argentière (modification 1)

- Convention d'entente pour la desserte en eau potable et traitement des eaux usées des zones de Camp Esprit / La Bastide (modification 1)

Monsieur Gérard BENEVENS, 1^{er} Adjoint, donne lecture au conseil municipal des deux conventions mises à jour concernant le projet eau-assainissement sur les zones de Camp Esprit / La Bastide.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur BENEVENS, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour signer la convention transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux de mise en conformité réglementaires des ouvrages eau potable et assainissement de la Bastide/Camp Esprit sur les communes de Bédarieux et Villemagne l'Argentière (modification 1)
- Donne son accord pour signer la Convention d'entente pour la desserte en eau potable et traitement des eaux usées des zones de Camp Esprit / La Bastide (modification 1)
-
- Autorise Monsieur BENEVENS à signer tout document y afférent.

FIN DE SEANCE 20 H 41

**Le 1^{er} Adjoint,
Gérard BENEVENS**

